



À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 4 décembre 2023, à 20h00 sont présents les conseillers : Patrick Wenning, Josiane Fabry, Léo Choquette, Maxime Partenza et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Est absent : André Raymond

Madame Marijke Wynants, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

La mairesse madame Danielle Charbonneau ouvre la séance à 20h03.

**8777-12-2023**  
**Ouverture de la séance** Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Patrick Wenning, et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance ordinaire du 4 décembre 2023.

**8778-12-2023**  
**Adoption de l'ordre du jour** Il est proposé par Michel Lord appuyé par Maxime Partenza résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec le point Varia ouvert.

**8779-12-2023**  
**Adoption des procès-verbaux du 6 et 20 novembre 2023** Il est proposé par Léo Choquette, appuyé par Josiane Fabry et résolu à l'unanimité :  
D'adopter les procès-verbaux du 6 et 20 novembre 2023.

**8780-12-2023**  
**Adoption des comptes à payer du mois de novembre et ratification des comptes déjà payés** Il est proposé par Patrick Wenning, appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité :  
D'approuver la liste des paiements effectués au mois de novembre 2023 totalisant la somme de: 134 632.14\$  
D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de novembre 2023 au montant de : 114 040.38 \$  
Pour un total de compte à payer de: 248 672.52\$

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

---

Marijke Wynants  
Directrice générale greffière-trésorière

Période de questions

**8781-12-2023**  
**Adoption du calendrier des séances ordinaires** Considérant que l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry, appuyée par Léo Choquette et il est résolu à l'unanimité que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024.

15 janvier	8 avril	8 juillet	7 octobre
5 février	6 mai	5 août	4 novembre
4 mars	3 juin	9 septembre	2 décembre

Ces séances se tiendront le lundi à 20h.

Les séances auront lieu au 110 rue Grégoire à la salle du conseil si la santé publique le permet ou en visioconférence.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

**8782-12-2023**  
**Quotes-Parts**  
**MRC 2024**

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a adopté le budget 2024 lors de la séance ordinaire du 22 novembre 2023;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les coûts des quotes-parts pour les différentes parties du budget 2024, totalisant un montant de 439 602 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Lord, appuyé par Maxime Partenza et résolu à l'unanimité que les prévisions budgétaires 2024 de la MRC du Haut-Richelieu soient adoptées tel que présentés.

**8783-12-2023**  
**Quotes-Parts**  
**Régie**

ATTENDU QU'UN la municipalité doit adopter les prévisions budgétaires de la régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise s'élevant à 135 610 \$;

ATTENDU QUE le budget 2024 a été déposé par cette dernière pour un montant total de 561 113 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Léo Choquette, appuyé par Josiane Fabry et résolu à l'unanimité que le budget 2024 de la Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise soit adopté tel que présenté.

**8784-12-2023**  
**Prévision**  
**budgétaire 2024**  
**Suret  du Qu bec**

ATTENDU QUE la municipalit  a re u les pr visions budg taires pour les services de la Suret  du Qu bec pour l'ann e 2024.

ATTENDU QUE les pr visions budg taires ont a  t  d pos  par cette derni re le 1 novembre dernier pour un montant total de 284 474\$

ATTENDU QUE la municipalit  recevra la facture officielle pour paiement au courant du mois de mars 2024 ;

EN CONS QUENCE, il est propos  par Patrick Wenning, appuy  par Michel Lord et r solu   l'unanimit  que les pr visions budg taires 2024 de la Suret  du Qu bec soient adopt es tel que pr sent s.

**8785-12-2023**  
**Modification du**  
**cahier des normes**  
**et modalit s**

ATTENDU QUE la municipalit , en date du 22 novembre 2022 a adopt  un cahier de normes et modalit s pour ses employ s

ATTENDU QUE le conseil s' st entendu sur des modifications   apporter au cahier des normes   l'article 2.3 sur le t l travail, 4.1 sur les cong s du temp des f tes,4.2 sur les cong s et absences, 5 sur les vacances annuelles et 8 sur la distribution de chandails aux employ s ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Josiane Fabry, appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité d'adopter la nouvelle version du cahier des normes avec les modifications et d'en faire la présentation à ses employés

**8786-12-2023**  
**Formation**  
**secouriste**

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter le règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins en milieu de travail ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Léo Choquette, appuyé par Maxime Partenza et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale de procéder aux inscriptions aux formations de secouriste pour les employés de la municipalité afin de répondre aux normes de de la CNESST.;

**8787-12-2023**  
**Avis de motion**  
**de l'adoption du**  
**programme**  
**triennal**  
**d'immobilisation**

Avis de motion est donné par Léo Choquette qu'à une séance ultérieure ordinaire ou extraordinaire de ce conseil soit adopté le plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026.

**8788-12-2023**  
**Avis de motion**  
**du dépôt du**  
**projet de**  
**règlement de**  
**taxation**

Avis de motion est donné par Josiane Fabry qu'à une séance ultérieure ordinaire ou extraordinaire de ce conseil soit déposé le règlement 231-2023 concernant la taxation pour l'année 2024.

**8789-12-2023**  
**Acquisition**  
**structure**  
**d'arbre de Noël**

ATTENDU QUE la municipalité tient un dépouillement d'arbre de Noël ainsi que son illumination le 9 décembre 2023;

ATTENDU QUE pour l'évènement de l'illumination, la municipalité désire acquérir une structure d'arbre de Noël en métal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Léo Choquette, appuyé par Maxime Partenza et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense de 1000\$ plus taxes pour l'acquisition de la structure ;

**8790-12-2023**  
**Protocole**  
**d'entente**  
**Centre de Plein**  
**Air l'Estacade**

ATTENDU QUE le fournisseur de services et propriétaire du centre de plein air l'Estacade à Saint-Paul de l'île aux noix, a remis à la municipalité un protocole d'entente pour une offre de service de camp de jours pour les enfants de 5 à 12 ans ;

ATTENDU QUE la municipalité se dit avoir été satisfaite des services de camp de jour de l'Estacade pour la saison 2023 ;

ATTENDU QUE la nouvelle entente stipule les coûts des frais d'inscriptions au montant de 840\$ par enfant pour une durée totale de 8 semaines ;

ATTENDU QUE les conditions de l'entente sont fixées, seulement, pour une durée minimale de huit semaines, et ce, à compter du mardi 25 juin 2024 à 8h45 au vendredi 16 août 2024 à 15h45,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Josiane Fabry , appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à signer l'entente au nom de la municipalité d'Henryville ;

**8791-12-2023**  
**Soutien au**  
**Projet de prêts**  
**d'équipements**  
**sportifs**  
**Circonflexe**

ATTENDU QUE le Centre de Plein Air L'estacade a confirmé sa volonté de travailler avec Loisirs et Sports Montérégie à l'implantation d'une centrale de prêt d'équipements sportifs pour la MRC du Haut-Richelieu;

ATTENDU QUE la Municipalité est intéressée à participer au développement d'un tel service;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Josiane Fabry, appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité de confirmer par résolution le soutien de la Municipalité à l'Estacade pour ce projet et de désigner Mme Danielle Charbonneau comme représentante au sein du comité de travail visant la mise en place de CIRCONFLEXE en Montérégie.

**8792-12-2023**  
**Quotes-Parts**  
**Aréna de**  
**Bedford**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les prévisions budgétaires concernant les frais d'opérations de l'Aréna de Bedford tel que présentées à son comité de gestionnaires le 23 novembre dernier ;

ATTENDU QUE les montant des quotes-parts prévus pour la municipalité d'Henryville, pour 2024, totalisent la somme 11 024.53\$ incluant les coûts d'ajustement pour l'année 2023 ;

ATTENDU QUE la facturation 2024 est payable en 2 versements, soit en juin et en octobre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Léo Choquette, appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires 2024 de l'Aréna de Bedford tel que présentés.

**8793-12-2023**  
**Adoption des**  
**programmes :**  
**1-Entretien et**  
**aménagement**  
**des points d'eau**  
**2-Formation et**  
**d'entraînement**  
**3-Évaluation des**  
**poteaux**  
**incendie du**  
**SSIH**

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risque incendie (SCRI) de la MRC stipule que les services de sécurité incendie (SSI) doivent appliquer un programme de formation et d'entraînement, ainsi qu'un programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau et un programme d'entretien et d'évaluation des poteaux d'incendies;

ATTENDU QUE le directeur du service incendie a remis au Conseil une copie de chacun des trois (3) programmes en question;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Michel Lord, appuyé par Josiane Fabry et résolu à l'unanimité d'adopter les programmes de formation et d'entraînement, d'entretien et d'aménagement des points d'eau et d'entretien et d'évaluation des poteaux d'incendies du Service de Sécurité incendie d'Henryville (SSIH) tels que présentés.

**8794-12-2023**  
**Entente relative**  
**à l'établissement**  
**d'un plan**  
**d'entraide**  
**mutuelle en cas**  
**d'incendie,**  
**d'intervention,**  
**d'urgence ou de**  
**sauvetage avec**  
**la Municipalité**  
**de Saint-**  
**Armand**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Henryville et la Municipalité de Saint-Amand désirent se prévaloir des dispositions de l'article 33 de la loi sur la sécurité incendie afin de conclure une entente relative à l'entraide entre leur service de sécurité incendie respectif ;

ATTENDU QUE les deux parties ont convenus par entente sur les conditions par lesquelles l'assistance pour le combat des incendies et l'intervention d'urgence ou de sauvetages seront permises ;

ATTENDU QUE l'entente permet l'ajout de ressources pour des interventions situées sur le territoire de l'une ou l'autre municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Léo Choquette, appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité d'adopter par résolution les modalités de l'entente d'entraide avec la Municipalité de Saint-Amand telle que convenu.

**8795-12-2023  
Adoption du  
règlement 230-  
2023 sur les  
PPCMOI**

ATTENDU QUE la Municipalité veut se doter d'un règlement sur les Projets Particuliers de Construction, de Modification ou d'Occupation d'un Immeuble (PPCMOI)

ATTENDU QU'UN règlement de PPCMOI vise à permettre, à certaines conditions, qu'un projet soit réalisé malgré le fait qu'il déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme de la municipalité ;

ATTENDU QUE l'évaluation d'une demande d'autorisation d'un PPCMOI s'effectue selon les critères énoncés dans le règlement sur les projets particuliers ;

ATTENDU QUE le règlement de PPCMOI doit inclure la procédure régissant toute demande d'autorisation, son territoire d'application, les critères utilisés pour son évaluation ainsi que les coûts y étant rattachés ;

ATTENDU QUE la municipalité a déposé un avis de motion ainsi que le projet de règlement PPCMOI 229-2023 lors de la séance extraordinaire du 20 novembre dernier.

ATTENDU QUE la municipalité a publié un avis concernant le projet de règlement 231-2023 afin que tout intéressé puisse prendre connaissance du dit règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Léo Choquette, appuyé par Josiane Fabry et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no 230-2023 et de faire la demande du certificat d'autorisation auprès de la MRC.

**8796-12-2023  
Répartition des  
coûts pour des  
travaux de  
nettoyage et  
d'entretien de la  
branche 103 et  
de la rivière du  
sud**

ATTENDU QUE la MRC a reçu une demande d'entretien de la branche 103 de la rivière du Sud ;

ATTENDU QUE la MRC va mandater une firme pour valider l'ampleur des travaux d'entretien nécessaires ;

ATTENDU QUE la MRC nécessite une résolution de la Municipalité relativement à la répartition des coûts d'entretien ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Lord, appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité d'adopter une résolution qui confirme l'intention de la Municipalité de procéder à la répartition des frais d'entretien encourus selon la superficie contributive des terrains situés à l'intérieur du bassin versant sur le territoire de la Municipalité et à cet effet, de demander à la MRC de produire un projet de répartition avec une marge de plus ou moins 10% d'erreur, à titre indicatif seulement, sans obligation de la part de la Municipalité de maintenir ce mode de répartition.

**8797-12-2023  
Fin de période  
de probation**

ATTENDU QUE M. Francis Raymond a terminé sa période de probation de 3 mois à titre d'employé de voirie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Maxime Partenza, appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité que la Municipalité engage M. Francis Raymond à titre de journalier de voirie permanent.

**VARIA**

**8798-12-2023  
Appel d'offre du  
centre  
d'acquisition  
gouvernemental  
e**

ATTENDU QUE le centre d'acquisition gouvernementales tient un appel d'offre sur invitation pour de l'équipement de voirie;

ATTENDU QUE le responsable de voirie désire soumissionner sur lot 3 qui contient de l'équipement pour l'épandage d'abat poussière;

ATTENDU QUE la date limite pour soumissionner est le 5 décembre 2023.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Léo Choquette, appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité d'autoriser

La directrice générale de participer à l'appel d'offre et d'y présenter une mise de 3500\$

**Rapport des comités**

RAPPORT DES COMITÉS

Rapport du service incendie  
Comité consultatif d'urbanisme  
Régie des eaux  
Administration et gestion du personnel  
Bâtiment  
Voirie et éclairage  
Cours d'eau  
École  
Bibliothèque  
Loisirs  
CRSQV  
Conseil junior municipal

Période de questions

**8798-12-2023  
Levée de la séance**

Sur la proposition de Léo Choquette, appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité que la séance publique soit levée à 21h08

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Marijke Wynants, Directrice générale et Greffière-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

\_\_\_\_\_  
Danielle Charbonneau  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Marijke Wynants  
Directrice générale et greffière-trésorière.

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».